



## LE SOLEIL FAIT FONDRE VOS IMPOTS

### LES AIDES FINANCIERES

#### Crédit d'impôts

Loi de finances 2005 (n°2004-1484 du 30 Décembre 2004)

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses d'équipements (hors main d'oeuvre). Pour les logements particuliers neufs ou anciens, un crédit d'impôt à un taux de **50 %** (valeur 2006) est accordé pour les installations de chauffe-eau solaires individuels et système solaire combiné.

Les capteurs solaires doivent disposer d'une certification CSTBat ou Solar Keymark.

Pour un même contribuable et une même habitation, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période du 1er Janvier 2005 au 31 Décembre 2009, la somme de :

- 8 000€ pour une personne seule
- 16 000€ pour un couple marié soumis à une imposition commune

Ce plafond est majoré de 400€ pour une première personne à charge, 500€ pour le second enfant et 600€ à partir du troisième enfant.

Les travaux doivent être exécutés et facturés par des professionnels. Si vous bénéficiez d'une subvention (Région, collectivités locales...), la base du crédit d'impôt est égale au prix de l'équipement après déduction de la subvention.

#### Subventions de la Région Réunion / FEDER

Une prime de **500 €** est reçue pour toute installation de chauffe-eau solaire à cuve cachée avec thermosiphon - modèles 1 et 2

#### Défiscalisation

Dans le cadre de la loi Girardin sur les investissements immobiliers outre-mer, **4 points** de défiscalisation supplémentaires sont accordés si le logement construit comporte une installation solaire.

#### Chauffe-eau solaires en abonnement

Les distributeurs perçoivent une prime de la part d'EDF de 175€ par chauffe-eau solaire individuel équivalent 300L, diminuant ainsi le prix de l'abonnement pour le particulier.

## ADRESSES UTILES

### UN RÉSEAU D'ACTEURS RÉUNIONNAIS POUR L'AIDE TECHNIQUE ET/OU FINANCIÈRE

**CAUE** (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)

12, rue Mgr de Beaumont - BP 868  
BP 868 - 97477 Saint-Denis Cedex  
Tél : 0262 21 60 86

### Le réseau des ESPACES INFO ENERGIE et Développement durable de l'ARER

(Conseils gratuits et permanence en ligne)  
Tél. : 0262 257 257

#### ARER ESPACE INFO ENERGIE IUT

40, avenue de Soweto  
BP 226 - 97456 Saint-Pierre Cedex  
Tél. : 0262 38 39 38 / Fax : 0262 96 86 91

#### ARER AGENCE NORD

100, av. de la Rivière des Pluies  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél. : 0262 92 29 21

#### ARER AGENCE SUD

78, Bld Hubert de Lisle  
97456 Saint-Pierre  
Tél. : 0262 257 257

#### EDF Réunion

(PGSE/Prospective et Stratégie)

14 rue Sainte-Anne - BP 7081  
97708 Saint-Denis Cedex 9  
Tél : 0262 40 66 00

#### REGION REUNION

Hôtel de Région - Avenue René Cassin - Moufia  
BP 7190 - 97 719 SAINT-DENIS Cedex 9  
Tél : 0262 48 70 00 / Fax : 0262 48 70 71

#### Sites Internet

[www.arer.org](http://www.arer.org)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



## IMPLANTATION DES CHAUFFE-EAU SOLAIRES INDIVIDUELS A LA REUNION

ECONOMISER DE 20 A 30% SUR LES FACTURES D'ELECTRICITE

DEVENIR ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EN LUTTANT CONTRE L'EFFET DE SERRE

Pour un meilleur cadre de vie

réalisation : Murielle PIAS - architecte isab



# MAUVAIS EXEMPLES D'IMPLANTATION



## CHOIX DU MODELE

TROIS TYPES DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE SONT DISPONIBLES :

### 1. Le chauffe-eau découplé avec THERMOSIPHON



MEILLEURE REPONSE ARCHITECTURALE ET FINANCIERE

Pour ce type d'installation, la cuve doit être disposée plus haut que les panneaux solaires.

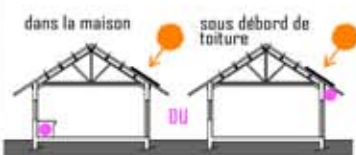


### 2. Le chauffe-eau découplé avec POMPE ELECTRIQUE



MEILLEURE REPONSE ARCHITECTURALE AVEC LEGER SURCOUT

Cette installation permet de placer le ballon d'eau chaude à n'importe quel endroit de la maison.

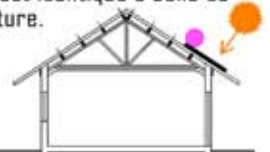


### 3. Le chauffe-eau classique MONOBLOC - (à éviter)



REPONSE ARCHITECTURALE MOINS BONNE A COUT IDENTIQUE QUE 1.

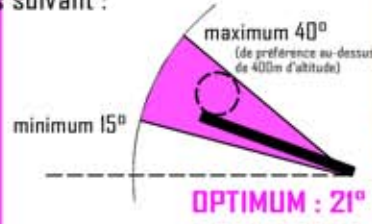
L'esthétique de cette solution est relative même si la couleur de la cuve est identique à celle de la toiture.



## ORIENTATION INCLINAISON

Les capteurs doivent suivre impérativement une des pentes de la toiture selon les critères suivant :

- Sur le littoral EST de SAINTE-MARIE à SAINT-JOSEPH
- Dans toute l'île, au-dessus de 400m d'altitude :



### NORD EST

ORIENTATION IDEALE POUR UN RENDEMENT DE 100 % (tolérance Nord - Nord+90°)

- SUR LE RESTE DU TERRITOIRE

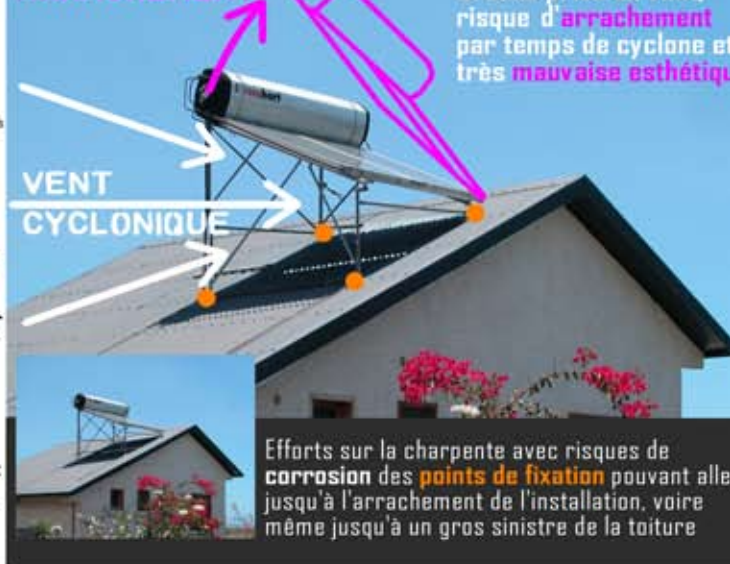


### NORD

ORIENTATION IDEALE POUR UN RENDEMENT DE 100 % (tolérance Nord - 40° / Nord +70°)

AU-DELA DE CES LIMITES, UNE SURFACE DE CAPTEURS SUPPLEMENTAIRE SERA NECESSAIRE

### ARRACHEMENT



QUAND L'ORIENTATION N'EST PAS OPTIMUM, PREFERER UNE PENTE FAIBLE

### CAS DES TOITURES-TERRASSES :

Les capteurs sont inclinés et orientés grâce à des supports en acier galvanisé fixés sur des plots béton.



Masquer au maximum le chauffe-eau de la vue. (retrait, habillage bois des accrotères, etc.)

## EN RESUME

Pour une meilleure intégration architecturale, et à coût identique, il est préférable de **dissocier le ballon de stockage** des capteurs en toiture, soit en le plaçant sous les combles, soit sous un auvent à l'abri des intempéries et des regards.

Dans le cas où la toiture n'a pas la bonne orientation ou inclinaison, envisager de poser le chauffe-eau dans le jardin. Si cette solution n'est pas possible, il est préférable de renoncer à l'installation plutôt que de choisir un dispositif en saillie sur le toit.

L'installation de chauffe-eau solaire nécessite une **déclaration de travaux** à déposer en mairie.